

Cahier des charges d'Organisation d'un Tournoi de FLYBALL

Type de Tournoi : TOURNOI CLASSIQUE

1 – PREAMBULE

Ce cahier des charges a été établi par la CNEAC dans le but d'aider les organisateurs d'un tournoi de FLYBALL.

Un club qui demande ou accepte l'organisation d'un telle rencontre doit se donner les moyens de réussir pleinement la manifestation, par respect pour les concurrents, le public, la discipline et le juge ou les commissaires.

Les CTT veilleront au respect du présent cahier des charges par les clubs organisateurs.

Ce cahier des charges faisant référence au règlement de flyball, les organisateurs se muniront du règlement de flyball en vigueur pour l'installation des rings, la préparation du matériel et l'organisation générale du tournoi. Ils garderont ce document à disposition durant la compétition.

Le Groupe de Travail flyball informe que:

- des projets sont en cours d'élaboration, que des formations de commissaires seront mises en place et que certains termes du règlement de flyball seront modifiés pour correspondre à ce cahier des charges.
- le terme "juge" est uniquement réservés aux juges de flyball SCC et aux juges de flyball FCI
- les personnes ayant l'autorisation de la CNEAC d'arbitrer un tournoi de flyball autres que les juges de flyball SCC ou FCI sont nommés "commissaires principaux"
- les termes "juges de lignes" et "juges de box" sont notifiés dans ce cahier des charges en "commissaires de lignes" et "commissaires de box"

Certains points du règlement de flyball en vigueur depuis le 1er janvier 2016, ainsi que le logiciel PROGESCO FLYBALL nécessitent et nécessiteront régulièrement des mises à jour.

Tout règlement se devant d'être respecté, nous invitons les CTT, les organisateurs, les juges et les commissaires à se rapprocher des membres du Groupe de Travail Flyball pour toutes questions, demandes particulières ou précisions sur le règlement, pour l'organisation et/ou l'arbitrage d'un tournoi

gtflyballfrance@gmail.com

2 - LIEU de la RENCONTRE

a) Si la rencontre se déroule sur le terrain du club organisateur ou sur des structures mises à sa disposition (terrain de sport, aire gazonnée, salle de sports...) :

C'est le club, donc son président et l'ensemble du comité qui sont responsable de l'organisation matérielle de cette rencontre. Ils veilleront à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges et du règlement de flyball.

b) Si la rencontre se déroule dans le cadre d'une Exposition Canine Officielle OU dans le cadre d'une manifestation grand public :

Le club responsable de la rencontre présentera le présent cahier des charges aux organisateurs de l'Exposition ou de la Manifestation afin d'obtenir tout ce dont il a besoin. Il veillera également :

- à disposer de sa propre sonorisation, la mise à disposition de la sonorisation de l'exposition ou de la manifestation étant parfois difficile vu les besoins constants pour son organisation générale elle-même,
- à la mise à disposition d'un emplacement convenable pour la rencontre,
- à essayer de prévoir l'installation à proximité d'un stand d'information sur le Flyball composé de supports de communication média (tv avec magnétoscope, dvd, ordi-portable...), papier (infos, affiches, photos, documents...) tenu par une ou plusieurs personnes particulièrement informées sur cette discipline,
- à définir clairement le créneau horaire mis à disposition,
- à réserver des entrées gratuites pour les concurrents, accompagnateurs et personnel de terrain ainsi que des places de Parking,
- à donner les directives aux concurrents quant au contrôle vétérinaire.

Si les organisateurs d'une Exposition ou d'une Manifestation ne sont pas en mesure de garantir les conditions ci-dessus, le Club ANNULERA PUREMENT ET SIMPLEMENT LA RENCONTRE. A charge pour lui de prévenir à temps les concurrents, la Régionale concernée, le candidat-juge ou commissaire, la CNEAC. en précisant les motifs de cette annulation.

3 - PRÉPARATION D'UNE RENCONTRE

a) Mise au calendrier de la Rencontre :

La date de la Rencontre est fixée lors de l'établissement du calendrier régional. Néanmoins il peut être demandé en cours d'année une date supplémentaire. Cette demande doit être adressée au C.T.T. qui demandera l'aval de la Société Canine Régionale, avant d'aviser le secrétariat de la CNEAC.

b) Choix du Jury :

Les organisateurs pourront faire le choix d'un juge de flyball SCC via la liste officielle sur le site de la CNEAC (http://activites-canines.com/?page_id=1442).ou d'un juge de Flyball

FCI (voir doc : *demande d'autorisation d'invitation d'un juge étranger*)

Ils éviteront de contacter plusieurs juges en même temps.

Suite à un premier contact avec le candidat juge et dans le cas d'une réponse positive, les organisateurs devront confirmer officiellement leur invitation par tous moyens écrits, informatique ou papier, en précisant:

- les coordonnées des organisateurs (Club, Président, responsable organisation)
- le lieu, la date et les horaires de la manifestation
- le type de tournoi
- les particularités (nombre de ring, nombre de juge ainsi que leurs noms,...)
- le type de matériel de chronométrage (manuel ou électronique)
- une demande de retour par courrier de la part du juge (papier ou informatique) avec ses coordonnées, ses horaires d'arrivée et de départ, son moyen de locomotion

par retour de courrier, ils demanderont au juge:

- ses horaires d'arrivée et de départ
- son moyen de locomotion
- s'il sera accompagné
- si un hébergement et à prévoir par les organisateurs

Particularité pour l'invitation des juges étrangers:

<http://activites-canines.com/?ufaq=comment-faut-il-faire-pour-inviter-un-juge-etranger>

e) Terrain :

Pour la préparation des rings, se rapporter au règlement :

- paragraphe "Section 1.05 Préparation du terrain"
- - ANNEXE 1: Préparation du ring

La reconnaissance des lignes de courses se fera soit par des panneaux avec inscription des lettres "A" et "B", soit par des signalétiques couleurs. Pour une concordance nationale et internationale, il est souhaitable de respecter les codes couleurs rouge et bleu.

prévoir une ouverture pour l'entrée des équipes □

<p>LIGNE "A" <u>ou</u> SIGNALETIQUE</p> <p>zone de lancement ← avec sortie des équipe ←</p>	<p>de couleur ROUGE</p> <p>zone de course</p>	<p>Zone Flybox</p>	<p>Zone pour le matériel des équipes</p>
<p>LIGNE "B" <u>ou</u> SIGNALETIQUE</p> <p>zone de lancement ← avec sortie des équipe ←</p>	<p>de couleur BLEU</p> <p>zone de course</p>	<p>Zone Flybox</p>	

prévoir une ouverture pour l'entrée des équipes ↑

f) Espace de mesure:

Cf explications et documents à télécharger sur le site de la CNEAC:

Procédure de mesure au cubitus

<http://activites-canines.com/?ddownload=24405>

Fiche de suivi mesure au cubitus

<http://activites-canines.com/?ddownload=24406>

Fiche de transmission mesure au cubitus

<http://activites-canines.com/?ddownload=24407>

g) Matériel et Equipement :

Sur le terrain:

- Selon l'importance de la manifestation et le contexte, pour le briefing des capitaines et pour l'appel aux concurrents une sonorisation avec 1 micros pourra être un plus,
- 2 tables et 4 chaises (ou 2 bancs) disposées au bord de chaque ligne au niveau de la ligne de départ/arrivée
 - 2 chaises pour les commissaires de box disposées au bord de chaque ligne entre la 4ème haie et l'emplacement des flybox
 - 2 chaises ou bancs placés à l'arrière des parois pour la pose des seaux de balles
- 8 haies de flyball, ainsi qu'un stock de lattes de rechange. Le club organisateur peut demander à un club participant de bien vouloir rapporter des haies de rechange pour avoir un stock en cas de casse. En cas de détérioration des haies, c'est au club organisateur de remplacer ou de rembourser le matériel emprunté.
- 2 parois arrière,
- 2 chronomètres marquant les temps au 100^e de seconde ou un système de chronométrage électronique
- 4 piquets de départ ou les panneaux avec détecteurs du chronomètres électronique
- de quoi marquer au sol la ligne d'arrivée/départ ainsi que les repères du positionnement du matériel (aérosol fluo, plaquettes clouées/fixées dans le sol, etc...)
 - la signalisation de la ligne A et celle de la ligne B, soit par panneaux avec les lettres correspondantes, soit par signalétique de couleur rouge pour la ligne A et bleu pour la ligne B
 - Un système de marquage au sol pour le métrage de la zone de lancement (plaquettes clouées/fixées au sol, sangle de camion avec métrage, aérosol fluo, numéro d'agility, etc...). Ce marquage pourra être placé soit au milieu de la zone de lancement, soit de part et d'autre des lignes de courses. Dans tous les cas, il ne devra pas présenter de risque de chute pour les chiens et les conducteurs de chiens.
 - Des barrières ou clôtures délimitant le pourtour du ou des rings. L'arrière de la zone de lancement pourra rester non clôturée.

pour le secrétariat :

1 tableau d'affichage du programme, des passages et des résultats (env. 3 x 2 m),

- des feuilles de terrain à imprimer via PROGESCO

h) Récompenses :

Il est proposé de prévoir l'utilisation de flots, cocardes ou coupes pour récompenser les vainqueurs. Il n'est toutefois pas nécessaire pour le club organisateur de faire des dépenses excessives et toutes autres idées de récompenses souvenirs seront les bienvenues. Des récompenses sous forme de dons pourront être demandées aux sponsors.

Le plaisir de se retrouver et de participer à une rencontre est pour les flyballeuses ainsi que pour les flyballeurs la plus belle des récompenses.

i) Personnel à prévoir:

- 1 responsable de la Rencontre chargé de l'organisation générale
- 1 secrétaire de terrain
- 1 responsable de l'appel aux concurrents
- 4 chronométreurs en cas de **chronométrage manuel**
- 1 à 2 personnes responsable de l'installation et du suivi du fonctionnement du chronomètre en cas de **chronométrage électronique**

- ☞ **Afin de limiter le nombre de bénévoles,**
- ☞ **de renforcer l'esprit d'équipe de la discipline flyball**
- ☞ **et l'investissement de tous les participants:**

- **la fonction des commissaires de box:**

seront tenues par un membre de chaque équipe ayant courru lors de la course précédente de celle qui va être courrue. La personne désignée est souvent la même personne qui tient la fonction de préposé à la flybox, mais cela peut être toutes autres personnes de l'équipe. Le responsable de l'équipe désignera une(des) personne(s) de son équipe qui est(sont) le plus à même à tenir ce rôle et se chargera de former cette(ces) personne(s).

- **La fonction des commissaires de lignes:**

Cette fonction nécessite une formation plus accrue. Cette formation fait parti des projets qui sont en cours de création par les membres du GT Flyball (novembre 2019). Jusqu'à nouvel ordre, les fonctions de commissaires de lignes seront tenues soit par des bénévoles spécialement désignés par les organisateurs, soit par des participants sous la même forme que les rôles de commissaire de box. Les personnes désignées seront formées par le responsable de la rencontre au plus tard la veille de cette compétition. Le jour-même, ils seront épaulés par les juges et le responsable de la rencontre.

Dès mise en place de cette formation, elle sera proposée afin que chaque équipe puisse présenter des candidats qui pourront être officiellement titulaires du titre de

"commissaire de ligne de flyball CNEAC" et arriver progressivement au système ci-dessous:

Lors de l'inscription des équipes, le capitaine indique via PROGESCO le ou les commissaires de lignes titulaires membres de son équipe. Les organisateurs mettront en place un roulement pour la tenue de ces fonctions.

NB:Aucune équipe ne pourra refuser de mettre à disposition un membre de son équipe pour tenir ces rôles. Chacun devra faire preuve de bonne volonté. le responsable de la rencontre établira un roulement qui peut être supervisé par les juges et commissaires principaux.

i) clôture de la Rencontre:

- Les organisateurs devront faire parvenir les résultats de la compétition au responsable du GT Informatique
- En cas de juge étranger, c'est au club organisateur de se charger de faire parvenir au secrétaire général de la CNEAC le montant correspondant à la redevance de la SCC

4 - ANNONCE DE LA RENCONTRE

Pour le public:

- Par la presse locale et spécialisée,
- Par affichage,

Pour les concurrents:

- Sur le site <https://sports-canins.fr> – onglet "gérer mes évènements":
 1. onglet: "*informations à destination des concurrents*" : informations pratiques, horaires, restaurations, etc..., ou toutes autres spécificités.
 2. onglet "*page internet du club concernant l'organisation du concours*" : lien vers un site internet ou vers les pages des réseaux sociaux de l'évènement

6 - ASSURANCES :

- Le Club Organisateur veillera à ce que son assurance "Responsabilité Civile" prévoie bien l'extension pour l'organisation d'une manifestation et couvre les risques encourus par le personnel officiant.
- Les conducteurs des chiens, membres d'un club canin affilié SCC, devront être titulaire d'une licence CNEAC de l'année en cours.
- les chiens participants, issus des clubs canins affiliés SCC, devront être titulaires d'une licence CNEAC de l'année en cours
- les membres d'une équipe d'un club canin affilié SCC, autre que les conducteurs de chiens, doivent être à jour de leurs cotisations à un club canin affilié SCC.
- Les concurrents étrangers, faisant parti intégrante d'une équipe quels que soient

leurs rôles, doivent pouvoir présenter soit une licence/assurance, soit une attestation de responsabilité civile. Dans les deux cas, l'assurance doit couvrir les participants durant les activités de compétitions canines en France.

7 - DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Le Club Organisateur veillera à faire toutes les demandes d'autorisation et démarches administratives nécessaires

- **Après de sa Société Canine Territoriale**, en demandant la mise au calendrier de la Rencontre (voir paragraphe calendrier).

- **Après de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)**, selon les directives de chaque territoriale.

8 - OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR :

Le Club organisateur s'engage à mettre tout en oeuvre

- ❖ pour que la Rencontre se fasse dans l'esprit même de la discipline et avec le souci de promouvoir le Flyball, de respecter la charte de déontologie des disciplines sportives de la S.C.C. gérées par la CNEAC.
- ❖ pour faire respecter le Règlement Flyball de la S.C.C en vigueur et à se conformer au présent cahier des charges.
- ❖ pour mettre à la disposition du candidat-juge et/ou du commissaire principal, le personnel et le matériel nécessaires au bon déroulement de la Rencontre,

Le Club organisateur ainsi que le CTT pourront se rapprocher des membres du GT Flyball pour toutes demandes particulières et pour toutes explications techniques quant à l'organisation d'une telle rencontre.

9 - ANNULATION D'UNE RENCONTRE :

Si une rencontre est annulée, le Club organisateur doit en informer, **dès que possible**:

Le Juge pressenti,
 Les concurrents inscrits,
 La Société Canine Territoriale concernée,
 La CNEAC